

Objet: Compte administratif 2023

Vu les articles L1612-12 et L2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales

Vu le compte administratif 2023 du budget principal de la Ville et son rapport joint à la présente délibération,

Considérant que les totaux des mandats et titres émis ainsi que les annulations sont identiques aux mouvements constatés dans le compte de gestion et qu'aucune erreur ni écart n'a été constaté.

Considérant que le compte administratif 2023 du budget principal de la Ville fait apparaître les résultats suivants :

		Section de fonctionnement	Section d'investissement
Réalizations 2023	Total des recettes	40 745 468,03 €	3 943 208,14 €
	Total des dépenses	37 286 133,99 €	9 179 856,05 €
<i>Résultat de l'exercice par section</i>		3 459 334,04 €	-5 236 647,91 €
<i>Total</i>		-1 777 313,87 €	
Résultats reportés	Excédents	6 793 679,55 €	2 636 427,63 €
	Déficits		
Solde d'exécution		10 253 013,59 €	-2 600 220,28 €
<i>Résultat de clôture 2023</i>		7 652 793,31 €	
Restes à réaliser	RAR en recettes		2 171 263,57 €
	RAR en dépenses		1 644 120,35 €
<i>Solde</i>			527 143,22 €
Résultats cumulés		10 253 013,59 €	-2 073 077,06 €
Besoin de financement de la section d'investissement			2 073 077,06 €

Il vous est proposé :

- certifier que le montant des titres à recouvrer et des mandats est conforme aux écritures du compte de gestion.-d'approuver le résultat excédentaire de la section de fonctionnement du compte administratif 2023 du budget principal de la ville pour un montant de 10 253 268,59 €, lequel sera repris après affectation au budget primitif 2024 ;
- d'approuver le solde d'exécution de la section d'investissement du compte administratif 2023 du budget principal de la ville pour un montant de -2 600 220,28 €, lequel sera repris au budget primitif 2024 ;
- d'approuver le besoin de financement de 2 073 077,06 €, lequel sera repris au budget 2023 dans le cadre de l'affectation du résultat.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, en décide ainsi.

La délibération n°2024-34 est adoptée.



Le registre dûment signé,
Pour extrait conforme,
La Maire,
Luce PANE



VILLE DE SOTTEVILLE-LES-ROUEN

CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 14 MARS 2024

République Française
Liberté - Égalité - Fraternité

Nombre de Conseillers

en exercice : 35

Nombre de votants: 34

Nombre de présents : 31

Convocations : 8 MARS 2024

Etaient présents : Mme Luce PANE, Maire, M. Alexis RAGACHE, Mme Laurence RENOU, M. Pierre CAREL, Mme Eve COGNETTA, M. Christophe DELAMARE, Mme Edwige PANNIER, M. Gérard GUILLOPE, Mme Adeline POLLET, M. Hervé DEMORGNY, Mme Christine BORJA VIEGAS D'ABREU, Adjoints, M. Jean-François TIMMERMAN, M. Laurent CASSARD, M. Stéphane BORD, M. Stéphane FERRAND, M. Laurent FUSSIEN, , Mme Evelyne DENOYELLE, M. Mohamed DERGHAM, M. Luc LESIEUR, Mme Elise RIDEL, Mme Adeline DIANISSY, M. Pierre Arnaud PRIEUR, M. Clément THÉODORE, M. Pierre JOSELIER, M. Loïc CAPPE, M. Jean-Baptiste BARDET, Mme Julie GODICHAUD, M. Alexis VERNIER, Mme Camille FERET, M. Stéphane DELAHAYE, M. Jean EASTABROOK, Conseillers municipaux.

--ooOoo--

Etaient absents excusés :

- Mme Mathilde LESAGE

- Mme Niswat ABDOURAZAKOU

- Mme Lisa MADELEINE

- Mme Sylvie FAURE

Pouvoir à M. Hervé DEMORGNY

Pouvoir à Mme Adeline POLLET

Pouvoir à Mme Christine BORJA VIEGAS D'ABREU

Pouvoir à M. Stéphane DELAHAYE

--ooOoo--

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217606813-20240314-2024-34b-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/04/2024

Publication : 04/04/2024

Monsieur Mohammed DERGHAM remplit les fonctions de Secrétaire.

Madame la Maire sort de la salle.